

Juif ou pas Juif ? : « Apple refuse de coopérer avec nous »



Par *Marine Deffrennes* - Publié le 19 octobre 2011

Retirée de nouveau de l'App Store ce matin, l'application « Juif ou pas Juif ? » continue d'être accessible pour les utilisateurs qui l'ont téléchargée. La LICRA maintient son référentiel et demande la suppression d'un fichier qui répertorie des juifs et dénonce l'attitude indigne de la firme Apple. Interview de Philippe Schmidt, vice-président de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme.



Terrafemina : L'application « Juif ou pas Juif ? » a de nouveau été retirée de la vente ce matin suite à la dénonciation de la LICRA. Où en êtes-vous dans vos négociations avec Apple ?

Philippe Schmidt : Nous n'avons aucun contact direct avec Apple, nous avons discuté avec leur avocat qui n'était pas au courant, hier, que l'application avait été remise en vente sur l'App Store. **Apple refuse de coopérer avec nous et d'expliquer clairement sa position.** Lors de la conférence sur la responsabilité sociale des acteurs de l'Internet, qui a eu lieu la semaine dernière au ministère des Affaires étrangères, la table ronde entreprise regroupait des représentants de Google, Facebook et Microsoft, seul **Apple a refusé de participer.** Il était question pourtant de citoyenneté virtuelle, avec l'idée que les médias et les entreprises présents sur le web se doivent de prendre en charge les questions de haine et de racisme sur Internet, nous aurions apprécié qu'Apple vienne débattre sur ces thèmes.

TF : Cette application est restée en service pour les utilisateurs qui l'avaient téléchargée, est-ce normal ? Comment empêcher cela ?

P. S. : L'attitude d'Apple est tout à fait incohérente. Ils sont en infraction juridique et n'agissent pas de manière responsable. **Ils invoquent une incapacité technique** quant au fait de bloquer complètement l'application « juif ou pas juif ? », mais nous savons que cela est faux, au vu du contrôle qu'ils gardent sur nos ordinateurs et **iPhone**. Il est évident qu'ils ont accès à ces fichiers. C'est très désinvolte et indigne d'une telle société.

TF : Quelles poursuites engagez-vous contre la société Apple ?

P. S. : Apple est en infraction par rapport à l'article 226-19 du code pénal qui interdit de conserver en mémoire informatisée des données personnelles faisant apparaître des origines ethniques ou des critères de race. Même si l'application a de nouveau été retirée de la vente, nous maintenons la procédure de référé à l'encontre d'Apple et d'iTunes pour que ces fichiers soient supprimés et que **toutes les applications déjà téléchargées soient désinstallées**. La procédure est en cours au tribunal, et sans réaction de leur part, une sanction financière pourrait tomber.